

Codes UE = Unité d'Enseignement / EC = Elément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	Type d'évaluation CC (Contrôle continu) et/ou ET (Evaluation terminale) et/ou CP (Contrôle partiel) et pondération le cas échéant			Nature de l'épreuve de première session (écrit, oral, rapport, projet)	Période 1 (semaine calendaire)	Nature de l'épreuve de seconde session	Période 2 (semaine calendaire)
--	----------------	----------------------	---	--	--	--	-----------------------------------	--	-----------------------------------

1er semestre

UE 1A		6	CC	CP	ET	CC	ET		
ART-4102	Méthodologie disciplinaire en arts : pratiques de la recherche en art	3	100%			écrit			1 rapport semaine 26
ART-4103	Politiques culturelles	3	100%			écrit			1 écrit 2h semaine 26
UE 1B		12	CC	CP	ET	CC	ET		
MUS-4102	Séminaire d'esthétique	4	100%			écrit			1 écrit 2h semaine 26
MUS-4104	Séminaire de musicologie générale	4	100%			écrit			1 écrit 2h semaine 26
MUS-5103	Lecture de textes musicologiques 1 cours au choix (extérieur)	2 2	100%			exposé			1 écrit 2h semaine 26
UE 1C		6	CC	CP	ET	CC	ET		
MUS-4103	Atelier dramaturgique opéra de Lyon	3	100%			projet			1 compte rendu semaine 26
MUS-3101	Masterclass	3	100%			rapport			1 compte rendu semaine 26
UE 1D		6							
Langue		3							
CID		3							

2ème semestre

UE 2A		6	CC	CP	ET	CC	ET		
ART-4201	Journée d'études recherche interarts	2	100%			rapport			1 compte rendu semaine 26
ART-4203	Séminaire d'histoire de l'art	4	100%			écrit			1 écrit 2h semaine 26
UE 2B		6	CC	CP	ET	CC	ET		
MUS-4201	Séminaire texte, musique, scène	3	100%			écrit			1 écrit 2h semaine 26
MUS-5101	Séminaire musique et société	3	100%			écrit			1 écrit 2h semaine 26
UE 2C		8	CC	CP	ET	CC	ET		
MUS-4206	Atelier de valorisation musicologique	2	100%			projet			1 compte rendu semaine 26
MUS-3201	Masterclass ou cours extérieur	2	100%			rapport			1 compte rendu semaine 26
MUS-5201	Atelier d'actualité de la recherche	2	100%			rapport			1 écrit 2h semaine 26
Stage	Stage	2	100%			rapport			rapport semaine 26
UE2D		10							

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 15-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, **aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.**

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (en fonction du choix fait plus haut).

Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.

Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.